

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Benoît Gaillard et consorts déposée le 9 novembre 2021

« Electricité : continuer à éclairer le débat »

Lausanne, le 27 janvier 2022

Rappel de l'interpellation

Le 20 août 2019, la Municipalité indiquait: « l'électricité lausannoise passe au tout renouvelable » et réalisait ainsi un engagement pris dans le premier préavis sur la politique climatique (2019/30). Pour les utilisateurs desservis dans le cadre du marché réglementé, le produit « combi » disparaissait au profit du maintien, uniquement, de « nativa » et « nativa plus ». Le premier annonce une électricité « 100% renouvelable, régionale et suisse » et le second se compose des énergies renouvelables dites « nouvelles », comprenant le solaire, l'éolien et le turbinage d'eau potable.

Cette avancée doit être saluée. Pour 2020, il ne reste que 1.8% d'électricité d'origine nucléaire suisse dans le courant acheté par les SIL. Cependant, il faut relativiser la portée de ce progrès : il signale surtout que les SIL font en sorte de n'acheter que de l'électricité issue d'installations de production renouvelables que la Ville possède pour tout ou partie, ou de l'électricité accompagnée de certificats d'origine énergétique. Ce résultat ne signifie en revanche pas que de nouvelles capacités ont été créées de façon à couvrir les besoins du bassin des SIL, pas davantage qu'il n'a pour effet de déclencher automatiquement de nouveaux investissements, car le prix de l'électricité, même assorti du supplément lié au certificat, ne couvre pas les frais liés à de tels investissements avec suffisamment de sécurité. Autrement dit, la certification renouvelable de l'ensemble du courant des SIL n'a pas d'effet direct sur l'évolution de la répartition des sources d'électricité sur le plan suisse (mix énergétique de l'électricité).

100% renouvelable est, dans ce sens, un objectif qu'il est donc possible de... dépasser, même si c'est contraire à l'intuition. Il s'agit en effet de faire progresser l'électricité d'origine renouvelable dans le mix global du pays, et non uniquement de certifier l'électricité distribuée. L'enjeu suivant est donc ailleurs, il réside dans le développement concret de nouvelles capacités de production d'électricité renouvelable. La Municipalité reconnaît d'ailleurs, dans ses engagements climatiques, cette nécessité, qui mérite d'être soutenue et l'a été jusqu'ici à chaque vote sur des préavis (par ex. PPA EolJorat) ou sur des crédits d'investissements (par ex. liés à St-REN ou à la pose de panneaux solaires dans le cadre de différentes constructions et rénovations).

Le 20 septembre 2021, l'exécutif de la Ville de Zurich a annoncé vouloir quadrupler sa production propre d'électricité solaire, de 30 à 120 GWh par an¹. Les Services industriels genevois revendiquent 60 GWh de production en 2020 et annoncent vouloir doubler ce chiffre d'ici 2023², et atteindre 350 GWh en 2030 (soit une multiplication par près de 6)³. Enfin, la Conception cantonale de l'énergie de 2019, qui est la référence pour le Plan climat vaudois de 2020, prévoit que la production solaire totale (des privés et des sociétés électriques) passe de 75 GWh annuels en 2015 à 900 GWh annuels

¹ Site web de la Ville de Zurich : https://www.stadt-zuerich.ch/dib/de/index/das_departement/medienmitteilungen/mitteilung1/2021/september/210920a.html

² Site web des SIG : <https://www2.siq-ge.ch/particuliers/offres/solaire/offres-solaires>

³ Plan directeur de l'énergie 2020 – 2030 <https://www.ge.ch/document/22488/telecharger>

en 2035, soit une multiplication par 12⁴. Pour sa part, la Municipalité de Lausanne annonce dans le dernier document disponible (Préavis 2021/12) prévoir de développer de 12 à 30 MW la puissance installée en solaire photovoltaïque (sachant qu'une puissance installée de 1 MW a correspondu en 2020 à une production de 0.95 GWh par an), soit une multiplication par 2.5.

Afin de disposer d'éléments précis et à jour pour une question qui sera au cœur de la législature, nous nous permettons de poser les questions suivantes [qui sont reprises plus loin ci-dessous] à la Municipalité ».

Préambule

Les Services industriels (SIL) sont précurseurs dans la production d'énergies renouvelables non seulement par le biais de l'exploitation au fil de l'eau, d'abord de l'usine du Bois-Noir, puis de la concession de Lavey, mais également dans les nouvelles énergies renouvelables par le biais de la société SI-REN SA. Sa création en 2009 démontre la volonté de la Municipalité de participer activement à la transition énergétique par l'investissement direct dans des centrales de production locales et durables. Cette volonté d'investissement dans de la production propre et renouvelable est toujours fortement présente et se concrétise dans le développement des activités de SI-REN SA, mais aussi dans les diverses participations de la Ville à des projets de production à partir d'énergie renouvelable, directement ou indirectement.

Les productions annuelles des installations suivantes entrent dans le mix énergétiques des SIL :

- propriétés directes de la Ville :
 - l'aménagement hydroélectrique au fil de l'eau de Lavey (env. 400 GWh) ;
 - les centrales photovoltaïques pionnières des SIL (0.09 GWh) ;
 - le parc de centrales photovoltaïques de SI-REN S.A., (100% en mains lausannoises, dont la production se décompose ainsi pour 2020 : 8.7 GWh achetés par les SIL et intégrés dans leurs produits électriques, 2.45 GWh autoconsommés vendus directement sur site par les SIL et 0.65 GWh au bénéfice des mesures fédérales d'encouragement (régime de la rétribution à prix coûtant remplacé, pour les nouvelles installations, par le système de rétribution de l'injection depuis le 1^{er} janvier 2020), soit un total de 11.8 GWh pour 2020.
- propriétés indirectes de la Ville :
 - l'usine de valorisation thermique et électrique des déchets de Tridel SA (56.3 GWh électriques), dont la Ville est un actionnaire indirect, via sa participation dans Gedrel SA ;
 - la centrale hydroélectrique à haute chute des Forces motrices de l'Aboyeu SA (10.8 GWh), dont la Ville est actionnaire minoritaire avec 5% du capital-actions et dont l'exploitation est gérée par l'équipe de l'aménagement hydroélectrique de Lavey.

Hormis pour une partie des centrales solaires de SI-REN SA, toutes les installations de productions ci-dessus sont raccordées au réseau de distribution électrique des SIL.

La Ville et SI-REN SA ont également des participations⁵ dans les sociétés suivantes, actives dans le secteur de la production électrique :

⁴ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/energie/fichiers_pdf/1356.015_Publication_CoCEn_2021.08.06.pdf

⁵ La participation de 3.02% de la Ville dans le capital-actions de Romande Energie Holding SA ne vise pas directement la maîtrise d'outils de production, mais mérite d'être rappelée ici, Romande Energie Holding détenant elle-même de nombreuses participations (parfois identiques à celle de la Ville de Lausanne) dans des outils de production ou des sociétés en détenant. La maîtrise indirecte de la Ville de Lausanne dans des outils de production en est donc augmentée. Dans le cadre du soutien

- AGEPP S.A., dont SI-REN S.A. possède 21.72% du capital-actions, qui vise une production par valorisation de la chaleur géothermique de 2 GWh électriques et 15.5 GWh thermiques ; le projet est en phase de forage ;
- Palézieux Bio-énergies S.A., dont SI-REN S.A. possède 39% du capital-actions, qui exploite une installation de biométhanisation agricole produisant 1.1 GWh d'électricité, avec une valorisation d'environ 0.55 GWh/an thermiques ;
- Montéole SAS, dont SI-REN S.A. possède 51% du capital-actions, qui exploite cinq éoliennes en France, dans le département de la Somme, pour une production de plus de 20 GWh par an ;
- EOS Holding S.A., dont la Ville possède 20.74% du capital-actions, qui possède une participation de 33% dans Alpiq (dont la production est de plus de 13'000 GWh, dont plus de 4'700 GWh de production hydraulique suisse) et développe un portefeuille de production éolien et solaire en France, Allemagne et Portugal (env. 800 GWh à ce jour) ;
- Forces motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL), dont la Ville possède 6.43% du capital-actions, qui exploite un aménagement de pompage-turbinage dont la production par apports naturels est de 150 GWh et par apports pompés de l'ordre de 900 GWh ;
- RhônEole S.A., dont la Ville possède 20% du capital-actions, qui prévoit la réalisation de deux parcs éoliens de trois éoliennes chacun ; les deux éoliennes en exploitation, à Collonges et à Martigny respectivement depuis 2005 et 2008, soit la première de chaque parc, assurent à la société une production annuelle de l'ordre de 15 GWh ;
- MBR S.A., dans la Ville possède 16.67% du capital-actions⁶, qui prévoit la réalisation d'un aménagement hydroélectrique au fil du Rhône au palier de Massongex-Bex avec une production attendue de 75 GWh.

La consommation d'électricité sur l'aire de desserte des SIL est de l'ordre de 900 GWh par an et celle des clients lausannois de l'ordre de 680 GWh par an. Les productions directes et indirectes de Lausanne permettent de couvrir plus de 50% de la consommation de l'aire de desserte et plus de 70% de la consommation des clients lausannois. En tenant compte de la production détenue dans les sociétés en participation, au prorata de la participation au capital-actions, la production totale exploitée et détenue par la Ville se monte à près de 1'650 GWh, soit près de deux fois les besoins de consommation de l'aire de desserte et près de deux fois et demi ceux des clients lausannois.

Indépendamment des outils de production que développent les SIL directement ou en participation, l'électricité obéit aux règles de la physique : l'électron produit va toujours utiliser le plus court chemin vers un consommateur. Pour répondre précisément aux questions des interpellateurs, il convient de bien différencier les différentes « casquettes » des SIL dans la production et la distribution d'électricité :

- le rôle de producteur, direct ou indirect, tel qu'il est résumé ci-dessus ;
- le rôle de fournisseur d'énergie, qui achète l'énergie et gère le système des garanties d'origine pour ses clients captifs ou éligibles (dans ou hors de la zone de desserte du gestionnaire de réseau ci-dessous) ;

de la Municipalité à la politique de maintien de la majorité de cette société en mains publiques, cette participation augmente au gré des ventes d'actions, de collectivités publiques en particulier, qui sont rachetées par la Ville (voir préavis N° 2019/45).

⁶ Préavis N° 2019/08 « Projet d'aménagement hydroélectrique sur le Rhône au palier de Massongex-Bex. Constitution d'une société anonyme ».

- le rôle de gestionnaire de réseau, en charge de la distribution, qui gère l'énergie physique qui transite par son réseau, pour tous les clients en approvisionnement de base et tous les clients de marché de cette zone indépendamment de leur fournisseur d'énergie.

L'objectif des garanties d'origine, aussi appelées certificats, est de rendre l'électricité physique indépendante de sa source de production dès sa mise à disposition sur le réseau. L'électricité physique et les garanties d'origine ont ainsi chacun leur marché totalement indépendant et distinct l'un de l'autre. La « réconciliation » se fait au moyen du marquage de l'électricité⁷. En Suisse, chaque kWh vendu à un client final doit obligatoirement être « marqué » par l'annulation d'un kWh de garanties d'origine. L'OFEN organise un contrôle annuel par échantillonnage. Les SIL ont déjà été contrôlés à deux reprises depuis 2005, ce qui leur a permis de démontrer leur parfaite conformité aux obligations légales.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Sur l'électricité vendue par les SI, quelle est la part qui est produite par des installations qui sont propriété indirectement, de la Ville? Sont-ils compris dans les 505 GWh annoncés, ou s'y ajoutent-ils ?

Les 505 GWh annoncés dans le rapport de gestion 2020 des SIL avec l'intitulé « Energie produite dans le réseau SIL » correspondent bien à l'ensemble de la production électrique injectée sur le réseau électrique des SIL⁸, y compris celles dont la Ville est propriétaire. Ce chiffre donne la vision du gestionnaire de réseau en charge de la distribution, qui gère l'énergie physique qui transite par son réseau, et qui ne connaît pas la provenance exacte de cette énergie, ni sa qualité et l'identité de son producteur.

Cette vision ne recoupe donc que partiellement celle du fournisseur d'énergie, qui achète l'énergie et gère le système des garanties d'origine (voir préambule).

Les productions directes et indirectes de la Ville listées dans le préambule (hormis les centrales solaires de SI-REN qui ne sont pas raccordées au réseau des SIL) représentent la majorité des 505 GWh. A cela s'ajoutent encore les productions solaires privées (11 GWh pour la part de la production qui n'est pas autoconsommée sur site), dont une partie a été installée grâce au produit Solanne des SIL et qui sont encouragées par un tarif de reprise des SIL supérieur à la moyenne suisse, et la petite centrale de turbinage d'eau potable de La Rasse (1.8 GWh).

Question 2 : Dans cette part d'électricité produite par les installations détenues ou codétenues, quelles sont les proportions de renouvelable, de fossile et de nucléaire?

Toute la production d'électricité injectée sur le réseau électrique des SIL, y compris celle produite par les SIL directement ou indirectement, est d'origine renouvelable, à l'exception de celle de Tridel S.A., dont règlementairement 50% seulement sont considérés comme d'origine renouvelable (du fait de la présence de biomasse dans les déchets incinérés) et 50% comme étant d'origine fossile. Il n'y a pas de production d'origine nucléaire sur l'aire de desserte des SIL.

⁷ Publication du marquage de l'électricité 2020 sur le site Internet des SIL : <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/energies-et-eau/services-industriels/a-propos-sil/nos-activites/electricite/provenance.html>.

⁸ L'aire de desserte électrique au détail des SIL comprend les communes vaudoises d'Epalinges, Jouxrens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly et Saint-Sulpice et la commune valaisanne de Collonges. Les SIL exploitent par ailleurs un réseau haute et moyenne tensions dans la région lausannoise et un réseau moyenne tension en Valais, qu'ils ont développé depuis l'aménagement de Lavey et qui relie notamment le réseau de distribution de Saint-Maurice exploité par SES Energie SA. Les productions des centrales de Lavey, FOMAB et La Rasse sont injectées sur ce réseau.

Sur les 505 GWh annoncés dans le rapport de gestion 2020, la part d'origine renouvelable est donc de 94.42% et celle non renouvelable de 5.58%, correspondant à la moitié de la production électrique de Tridel S.A..

Question 3 : Combien de certificats les SIL achètent-ils annuellement, et à quel prix? Quelle est la part achetée en Suisse et à l'étranger?

Lorsqu'ils achètent de l'énergie directement aux producteurs, sans passer par le marché de l'électricité, les SIL achètent par contrat l'énergie et la garantie d'origine, ce qui est aussi plus simple pour le producteur et lui garantit un meilleur prix.

Les achats sur le marché de l'électricité ne comprennent pas les garanties d'origine. Pour ces achats, les SIL doivent donc acheter des garanties d'origine en quantité correspondante et à la qualité voulue pour l'établissement du marquage annuel de l'électricité et pour les livraisons contractuelles associées à l'électricité fournie à des réseaux aval. Pour 2020, seuls les deux achats complémentaires suivants de garanties d'origine suisses ont été effectués :

- 300 GWh/an de garanties d'origine pour de la production hydraulique régionale ;
- 57 GWh/an de garanties d'origine pour de la production nucléaire suisse (pour certains clients de marché).

Ces contrats comportent des clauses de confidentialité.

On peut encore relever que l'électricité renouvelable au bénéfice des mesures fédérales d'encouragement est répartie par Pronovo, au moyen des garanties d'origine correspondantes, entre l'ensemble des distributeurs suisses au prorata de leurs ventes aux clients finaux. En 2020, cette part nationale d'électricité correspondait à 7% de l'énergie vendue à l'ensemble des clients finaux.

Question 4 : Les SIL vendent-ils des certificats ? Si oui, combien et à qui ?

Les SIL vendent les garanties d'origine à leurs clients finaux bien sûr et dans les deux cas suivants :

- des livraisons contractuelles associées à l'électricité fournie à des réseaux aval ;
- des garanties d'origine excédentaires qui restent inutilisées à la fin des opérations de calcul du marquage annuel de l'électricité.

Question 5 : Les SIL fournissent-ils à leurs clients commerciaux du marché libéralisé de l'énergie non renouvelable non couverte par des certificats ?

Non. La réglementation fédérale sur le marquage de l'électricité figurant dans la loi sur l'énergie (LEne), l'ordonnance sur l'énergie (OEne) et l'ordonnance sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité (OGOM) oblige les fournisseurs à couvrir chaque kWh d'électricité vendu à un client final par une garantie d'origine d'une quantité équivalente.

En Suisse, il n'est donc en aucun cas autorisé de fournir à un client final de l'électricité non couverte par des garanties d'origine. En l'absence des garanties d'origine associées, il est d'ailleurs impossible de déclarer qu'une énergie est d'origine renouvelable ou pas.

On peut encore mentionner que les clients de marché des SIL disposent en majorité de contrat pour une électricité renouvelable. Seul 27% du volume d'énergie vendu à des clients de marché est couvert par des garanties d'origine non renouvelables, dont une grande partie est constituée par les garanties d'origine non renouvelable de Tridel S.A..



Question 6 : Hormis l'achat d'électricité dans les installations de production directe et indirecte, les SIL ont-ils des contrats à terme d'achat avec des producteurs d'électricité renouvelable ?

Oui, les SIL ont deux contrats de ce type en cours, qui comportent des clauses de confidentialité.

Question 7 : Le 25 mai 2021, le Conseil communal a alloué une enveloppe de 1'500'000 francs pour l'étude du développement de l'approvisionnement renouvelable de Lausanne, allant en cela au-delà de ce que prévoyait le préavis à l'origine. La Municipalité peut-elle :

— **Résumer les études lancées pour évaluer l'évolution probable de la consommation électrique (effets à la baisse des mesures d'économie d'énergie par exemple, effets à la hausse de l'électrification de la mobilité par exemple) ?**

La Confédération, avec ses perspectives énergétiques 2050+⁹, et l'Association des entreprises électriques suisses (AES), avec ses univers énergétiques¹⁰, proposent des études prospectives et des études spécifiques sur certains domaines comme l'électromobilité ou le couplage des secteurs de l'électricité et de la chaleur. Des études supplémentaires ne sont pas nécessaires à ce jour pour orienter l'action des SIL.

— **Indiquer les plans de développement de la production renouvelable par des installations en propriété directe ou indirecte, en particulier de la production par des centrales solaires hors toitures de bâtiments ?**

En matière d'augmentation de la production électrique, les SIL participent à la réalisation de l'aménagement hydroélectrique au palier de Massongex-Bex déjà évoqué dans le préambule. Le projet Lavey+ sera réactivé dans le cadre du renouvellement de la concession vaudoise et des négociations avec FMV SA, futur partenaire des SIL pour l'exploitation de l'aménagement après 2030 (date de la fin des concessions actuelles), ainsi qu'avec les Cantons de Vaud et du Valais dans le cadre du renouvellement des concessions. Concernant le projet éolien EolJorat Sud mené par SI-REN, une décision du Tribunal fédéral devrait intervenir prochainement. En cas de confirmation de la décision de l'instance cantonale qui avait conclu au rejet complet des recours, le projet pourrait être réalisé d'ici 3 à 5 ans.

SI-REN continue en outre son développement dans les grandes centrales solaires en toiture dans la région du grand Lausanne, comme cela sera développé à la question 8 ci-dessous. En matière de projet de centrales solaires photovoltaïques hors toitures en Suisse, la Municipalité renvoie à son rapport-préavis N° 2021/12¹¹, qui rappelle la position des offices fédéraux. Ces derniers ont posé les trois principes suivants :

- tant qu'il reste un potentiel de développement suffisant sur des constructions et installations existantes, il doit être exploité en priorité ;
- les installations photovoltaïques isolées ne peuvent être autorisées que dans des cas exceptionnels ;
- les installations photovoltaïques isolées sont impérativement réglementées dans des plans d'affectation et devraient, dans les cas exceptionnels où elles sont envisagées, être traitées dans le plan directeur cantonal.

⁹ <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/politique/perspectives-energetiques-2050-plus.html>

¹⁰ <https://www.strom.ch/fr/connaissances-sur-lenergie/univers-energetiques>

¹¹ Rapport-préavis N° 2021/12 « Réponse aux postulats de Mme Aude Billard et consorts "Changer la ville pour préserver le climat : développer le solaire sur des infrastructures du territoire communal" et de M. Arnaud Thiéry et consorts "Changer la ville pour préserver le climat : penser en réseau la fourniture de froid" ».



Les SIL et SI-REN restent toutefois attentifs à toutes les opportunités dans ce domaine, principalement sur le territoire lausannois, et suivent avec attention le développement des projets de couverture d'autoroute avec centrales solaires et pourraient participer à un projet de ce type. En fonction des critères de faisabilité et de rentabilité, ce type d'ouvrage pourrait être envisagé par la suite pour le contournement de Lausanne. De même, les SIL suivent avec attention tous les projets solaires d'envergure dans lesquels une participation pourrait être envisagée, notamment des projets de solaire alpin.

- ***Préciser dans quelle mesure de tels investissements sont aussi une protection, à l'avenir, contre les hausses de prix que connaît actuellement le marché européen de l'électricité ?***

Les productions propres amènent une plus grande prévisibilité sur l'évolution des prix. Elles permettent effectivement de se prémunir contre des fluctuations importantes des prix du marché et de bénéficier d'un avantage concurrentiel en cas de forte hausse des prix. Toutefois, une production 100% Ville de Lausanne ne permettrait pas de manière rationnelle d'assurer une sécurité d'approvisionnement à toute heure et en toutes saisons et empêcherait de profiter d'opportunités dans un marché baissier. La politique des SIL est de viser un équilibre entre la production propre, les contrats à long terme avec des sociétés partenaires et des achats sur le marché, avec une couverture importante pour les 24 mois à venir, ne laissant qu'une part mineure d'achats à réaliser dans l'année en cours. Cette solution équilibrée permet d'éviter de fortes fluctuations du coût d'approvisionnement, tout en permettant de saisir des opportunités offertes par le marché.

Question 8 : Au vu des intentions affichées par un certain nombre d'autres acteurs, et par la planification directrice cantonale, la planification du développement du solaire photovoltaïque n'a-t-elle pas vocation à être réévaluée à la hausse ?

L'objectif de SI-REN SA pour le solaire photovoltaïque fixé à 30 MW en 2030 et 100 MW en 2050 (12 MW actuellement) mentionné dans le plan climat est ambitieux, mais pourrait être revu en fonction des modèles d'autoconsommation développés en collaboration avec les SIL qui sont actuellement en cours d'amélioration. Dans cette perspective, les objectifs municipaux ont déjà été révisés à la hausse, avec une augmentation souhaitée de 15 MW durant cette législature, prévue dans le programme de législature et à réaliser en collaboration entre les SIL et SI-REN S.A..

Les SIL doivent aussi évaluer des solutions dans le cadre de la convergence des réseaux pour la production de méthane renouvelable ou d'hydrogène renouvelable à partir d'électricité renouvelable.

Indépendamment des objectifs de SI-REN S.A., la Municipalité souhaite faciliter les procédures de réalisation de centrales solaires à Lausanne. Un travail est en cours pour fixer des principes en lien avec la protection du patrimoine qui permettent facilement de connaître par avance la procédure à adopter et le type d'installation à prévoir (shed sud avec végétalisation intensive ou centrale est-ouest en dôme inversé avec végétalisation extensive pour les toits plats, contraintes liées aux matériaux de la centrale ou de distance aux acrotères, etc.).

Enfin, on peut encore relever que le solaire produit avant tout en été, au moment où la production hydroélectrique au fil de l'eau atteint aussi son maximum. La Suisse manque d'énergie d'hiver et des solutions doivent également être étudiées pour bénéficier d'une sécurité d'approvisionnement pour les mois de janvier et février, où la Suisse dépend particulièrement des importations. C'est l'objectif principal du parc éolien EolJorat Sud, dont la construction devrait démarrer en fin de législature si les procédures judiciaires ne la freinent pas davantage.



Question 9 : Quelle est l'appréciation de la Municipalité sur les efforts nécessaires à l'échelle suisse sur les différentes énergies renouvelables pour répondre au besoin de décarbonisation, à la sortie du nucléaire, et à la croissance de la consommation ?

La Municipalité travaille à son échelon, en coordination avec les politiques énergétiques fédérale et cantonale, qui prennent du temps, particulièrement pour la réalisation de centrales de production à fort impact territorial. Elle n'a pas de solution miracle à proposer pour accélérer la transition énergétique. Elle estime que la pesée des intérêts et les procédures prenant en compte le droit de tiers doivent être préservées pour que les projets disposent d'une bonne acceptation publique. La recherche d'un équilibre entre les intérêts également importants de la nature, du patrimoine et de la production d'énergie d'origine renouvelable implique souvent de nombreuses études et de longues procédures. Toutefois, la complexité et la durée de ces procédures pourraient être réduites pour gagner en efficacité tout en conservant la pesée des intérêts actuelle.

La Municipalité soutient les mesures d'efficacité énergétique pour limiter l'augmentation de la consommation liée aux usages en fort développement de l'électricité (pompes à chaleur, électromobilité). Son programme équiwatt témoigne des moyens qu'elle se donne dans ce domaine au niveau local depuis de nombreuses années. Elle estime que le problème du manque d'électricité produite en hiver sera critique à terme pour la sécurité d'approvisionnement du pays et que des solutions de report saisonnier sont nécessaires. Enfin, elle estime que les SIL, acteur multifluide par excellence, sont idéalement positionnés pour exploiter la convergence des réseaux de chaleur et d'électricité.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Benoît Gaillard et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 27 janvier 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

G. Junod



S. Affolter